

Date	Heure	Lieu
05/09/2024	14h	Commune

Participants	P	Abs Exc Dist	Diffusion	Convoqué à la prochaine réunion
<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Commune de CHANAC-LES-MINES</b> Mairie, Bourg, 19150 CHANAC-LES-MINES 05 55 20 47 47 <a href="mailto:chanac.mairie@orange.fr">chanac.mairie@orange.fr</a>	X		X	X
<b>Maîtrise d'œuvre Mandataire :</b> <b>Bureau d'Etudes DEJANTE VRD &amp; Construction SO</b> 75 Avenue de la Libération 19 360 MALEMORT <a href="mailto:mdubois@dejante-infra.com">mdubois@dejante-infra.com</a> Tel : 06 12 37 90 14	X		X	X

### Objet de la réunion :

### Visite de terrain

### Points évoqués lors de la réunion :

Point en mairie : les élus proposent de faire le tour des principaux villages au regard notamment des possibilités d'urbanisation existantes dans la carte communale.

#### Secteur Puy de l'Aube / Les Sources

Urbanisation pavillonnaire uniquement avec un lotissement (Les Sources) qui a été réalisé dans les années 80 et des constructions plus récentes réalisées sur le Puy de l'Aube avec un lotissement privé dont il reste deux lots à bâtir.

Vue directe sur le bourg de Chanac-les-Mines. Présence de zones humides de part et d'autre du bourg avec notamment un risque d'inondation sur le ruisseau de Chanac (zone rouge du PPRI). Ce risque a

été en partie réduit avec la présence en amont de deux étangs, dont un étang communal servant à la défense incendie.

Concernant la défense incendie, deux puisards existent en pied de grange (Malangle et Pimont). On a également un réseau de bornes incendie (Puy de l'Aube notamment).

Vues également sur les secteurs du Bois Lafarge et de Pimont.

Attention au risque minier puisque la mine d'antimoine est en partie située sous le secteur des Sources. Une seule entrée de la mine existe, sur le secteur d'Antimoine. Aujourd'hui celle-ci a été remplie d'eau et constitue un bassin (serbe). Le risque minier s'étend des Sources jusqu'au Bois Lafarge.

Un terrain desservi par un chemin privé de la commune est d'ailleurs inconstructible du fait de la présence de galerie = le bureau d'études demandera par mail à la commune une cartographie de ce risque minier ainsi que d'autres informations.

Vue également sur une antenne relais qui a été implantée en bas du bourg dans le cadre du programme des résorptions des zones blanches (New Deal).

### **Secteur de Malangle / L'Oreiller**

Présence d'une croix classée au titre des Monuments Historiques (rayon de 500 m autour nécessitant un avis de l'ABF pour l'instruction des autorisations d'urbanisme).

Route reliant Malangle à Lachèze en grande partie en ligne de crête avec des vues imprenables sur Chanac et sur Tulle également. Secteur agricole à préserver.

### **Village de Lachèze**

Village traditionnel de la commune. Beaucoup de bâtisses anciennes rénovées.

Un puits communal est présent et a été récemment rénové.

Une grange a été démolie.

Des terrains constructibles sont présents principalement sur les extérieurs du village, avec quelques dents creuses (terrains non bâtis au sein de la tâche urbaine).

Présence d'un château d'eau alimentant la commune.

### **Village de Vedrenne - Pougeol**

Présence d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) sur Vedrenne qui était prévue initialement pour la construction d'un centre pour enfants handicapés. Ce projet ne s'est jamais fait et cette zone devra être supprimée avec le PLU, tout comme celle destinée à la réalisation d'une zone d'activité artisanale aux Plaines.

Vedrenne est un village ancien de Chanac également. Les maisons ont été en grande partie rénovées également.

Le secteur de Pougeol est un quartier important d'un point de vue de l'urbanisation pavillonnaire de la commune, redescendant sur Laguenne. Encore d'importantes possibilités de construction sont présentes dont beaucoup en dents creuses.

Présence d'un château d'eau alimentant la commune de Laguenne uniquement.

**Prochaine réunion :**  
**Mercredi 25 septembre 2024 – 9h en mairie pour l'analyse population/  
habitat**

A Malemort, le 6 septembre 2024

**Maxime DUBOIS**  
**Anne BLOUIN**